

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Sont également présentes Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Mélanie Roux, adjointe - greffe et approvisionnement.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

22-12-220 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

22-12-221 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 15 décembre 2022.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale / Finances / Greffe
 - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2023
 - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

22-12-222 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le budget de fonctionnement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague pour l'année 2023 soit et est approuvé au montant de 4 262 271 \$.

Qu'un résumé explicatif du budget pour l'année 2023 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

22-12-223 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 pour un montant de 22 096 000 \$.

Qu'un résumé explicatif du programme triennal en immobilisations 2023-2024-2025 soit publié conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

22-12-224 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 02.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Greffière-trésorière